

Moniteurs étudiants : accueil-rangement

- Cadre juridique Code de l'éducation, Livre VIII, articles D811-1 à D811-6
- Vous devez être inscrit en 2016-2017 à l'université d'Angers et votre emploi du temps doit être compatible avec les horaires effectués à la bibliothèque.
- Vous ne devez pas cumuler cet emploi avec un autre contrat à l'université.
- Pendant vos heures de travail, le port du badge est obligatoire.

Horaires de travail

Présence requise pendant les petites vacances universitaires

Belle Beille

3 à 4 permanences du lundi au jeudi : de de 17h30 à 20h + 1 samedi sur 3 de 8h30 à 17h30

Saint-Serge

Roulement sur 4 semaines, à compter du 5/11 entre les équipes 1, 2, 3 et 4.

ex : les 3 étudiants de l'équipe 1 travaillent la première semaine samedi et dimanche seulement, la deuxième semaine lundi et mardi, la troisième semaine les mercredi, jeudi et vendredi, et la quatrième semaine du lundi au jeudi.

Règles : ne pas dépasser 1 dimanche travaillé par mois, et 2 soirées 22h30 par semaine.

Équipes moniteurs STS	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Équipe 1						17h30-22h30	13h-20h
Équipe 2	17h30-20h	20h-22h30					
Équipe 3			17h30-20h	20h-22h30	17h30-22h30		
Équipe 4	20h-22h30	17h30-20h	20h-22h30	17h30-20h			

Tâches

Rangement	Accueil
Ranger régulièrement des ouvrages laissés sur les tables après le départ des usagers	Accueillir, orienter et aider les usagers, inscrire à la BU les étudiants de l'université d'Angers
Ranger régulièrement les ouvrages arrivés en retour	Résoudre les erreurs liées aux automates
Contribuer au reclassement systématique des livres sur les rayonnages	Aller chercher et communiquer les documents en magasin
Ranger en réserve les communications « magasin » de la journée	Chercher en rayon, mettre en carton et enregistrer les ouvrages demandés pour le lendemain dans l'autre BU
Chantiers ponctuels de signalétique, reclassement, recherche de documents manquants, comptages	Gérer les appels téléphoniques aux étudiants retardataires
	Participer à la fermeture et à l'ouverture de la bibliothèque

Smic horaire brut (congés payés compris) : 10,37 € soit 8,51 € net de l'heure

Prévoir 2 mois de délai avant premier paiement (fin novembre pour embauche mi-septembre)

Paiement des heures lissé sur la durée du contrat

En cas d'absence, les heures de vacation non effectuées ne sont pas payées.

Dossier administratif

Si votre candidature est retenue, vous aurez à fournir, au moment de la confirmation de votre recrutement

- Fiche de renseignement à compléter
- photocopie carte d'étudiant année en cours
- 1 RIB
- Photocopie carte Vitale

Pour les étudiants étrangers : Photocopie carte de séjour en cours de validité ou récépissé demande de renouvellement

